



## Résumé d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée – Portail des utilisateurs de l'ACSTA, Active Directory et Microsoft Identity Manager

Auteur : ACSTA

Date : Janvier 2019

**Cadre supérieur responsable :** Benoit Legault, directeur, Intégrité des programmes, Prestation de services et Troy Dell, directeur, Technologie de l'information, par intérim

**Délégué conformément à l'article 10 :** Natalie Sabourin, coordonnatrice de l'AIPRP de l'ACSTA

Voici un résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) réalisée par l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) dans le cadre des systèmes suivants : Portail des utilisateurs de l'ACSTA (PUA), Active Directory (AD) et Microsoft Identity Management (MIM). L'ÉFVP a été réalisée conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur l'ÉFVP et aux dix principes du code type de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur l'évaluation des pratiques équitables de traitement de l'information.

L'article 6 de la *Loi sur l'ACSTA* établit que le mandat de l'Administration est de « prendre, soit directement, soit par l'entremise d'un fournisseur de services de contrôle, des mesures en vue de fournir un contrôle efficace des personnes – ainsi que des biens en leur possession ou sous leur contrôle, ou des effets personnels ou des bagages qu'elles confient à une compagnie aérienne en vue de leur transport – qui ont accès, par des points de contrôle, à un aéronef ou à une zone réglementée ». L'ACSTA est chargée d'assurer l'uniformité de l'exécution du contrôle dans l'ensemble du Canada. La présente ÉFVP évalue la conformité relative à la protection de la vie privée des systèmes qu'utilise l'ACSTA aux fins de la gestion des pièces d'identité et de l'identité, en vue de respecter ses obligations en matière de gestion de la sécurité du contrôle.

Cette proposition concerne les catégories de documents ordinaires Technologie de l'information (NDP 932); Recrutement et dotation (NDP 920); et Formation et perfectionnement (NDP 927). Les renseignements sont également décrits dans le fichier de renseignements personnels ordinaires Marchés de services professionnels (POU 912).

Type de programme	
Administration des programmes / Activité et services	<input checked="" type="checkbox"/>
Sûreté aérienne	<input checked="" type="checkbox"/>

Type de renseignements personnels concernés et contexte	
Seuls les renseignements personnels dont le caractère sensible est limité au contexte et qui sont recueillis directement (ou indirectement) auprès des personnes ou obtenus avec leur consentement à ce qu'ils soient divulgués en vertu d'un programme autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/>



Partenaires de programmes et participation du secteur privé	
Au sein de l'ACSTA (répartis entre un ou plusieurs programmes de l'ACSTA)	<input checked="" type="checkbox"/>

  

Durée du programme	
Programme de longue durée	<input checked="" type="checkbox"/>

  

Participants au programme	
Le programme a une incidence sur toutes les personnes, aux fins de son administration interne.	<input checked="" type="checkbox"/>

**Conclusion**

En janvier 2019, un exemplaire de la présente ÉFVP a été transmis au Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) aux fins d'examen.